

122^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Bangkok (Thaïlande), 27 mars – 1^{er} avril 2010



Inauguration officielle de la conférence par S.A.R. la Princesse Maha Shakti Sirindhorn

Sommaire

Composition de la délégation belge	2
Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge	2
1. Débats en commission et résolutions de l'Assemblée	3
• Première Commission : lutte contre la criminalité organisée	3
• Deuxième Commission : coopération Sud-Sud et triangulaire	5
• Troisième Commission : participation politique des jeunes	7
• Point d'urgence : action contre les catastrophes naturelles, suite aux tremblements de terre en Haïti et au Chili	8
2. Ordre du jour de la prochaine session des commissions	10
3. Débats spéciaux	12
4. Décisions du Conseil directeur	14
5. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres	17
• Comité exécutif	17
• Comité des droits de l'homme des parlementaires	20
• Comité Moyen-Orient	22
6. Groupe des Douze Plus	24
7. Autres activités de la délégation belge	26

122^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Bangkok (Thaïlande), 27 mars – 1^{er} avril 2010

[Ordre du jour, programme et principaux documents de la session](#)¹

Des délégations de 124 des 155 parlements nationaux membres de l'UIP ont participé à la session.

Le président de l'Assemblée nationale de Thaïlande, M. Chai Chidchob, a présidé la conférence.

Les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée :

- M. Supachai Panitchpakdi, secrétaire général de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement)
- M. Michel Sidibé, directeur exécutif d'ONUSIDA
- M. Surin Pitsuwan, secrétaire général de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

Composition de la délégation belge

- François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, président de la délégation
- Patrick Moriau, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP
- Geert Versnick, membre de la Chambre des représentants, membre du Comité exécutif et vice-président de l'UIP
- Philippe Mahoux, sénateur, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Alain Destexhe, sénateur, vice-président de la commission Paix et sécurité internationale de l'Assemblée de l'UIP
- Wouter Beke, sénateur
- Vanessa Matz, sénatrice
- Roel Deseyn, membre de la Chambre des représentants

Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

¹ Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en anglais et en français.

1. Débats en commission et résolutions de l'Assemblée

L'Assemblée a approuvé des résolutions sur les questions suivantes:

- Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue, le trafic d'armes, la traite des personnes et le terrorisme transfrontière (commission I: Paix et sécurité internationale)
- Le rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (commission II: Développement durable, financement du développement et commerce)
- La participation des jeunes au processus démocratique (commission III : Démocratie et droits de l'homme)
- Action des parlements visant à renforcer la solidarité de la communauté internationale envers les peuples haïtien et chilien à la suite des grandes catastrophes dévastatrices qui les ont frappés et nécessité d'intervenir d'urgence dans tous les pays exposés pour améliorer l'évaluation des risques, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs conséquences (point d'urgence).

Le débat en commission est alimenté par un ou plusieurs rapports. Les rapporteurs présentent également un projet de résolution, que les délégations peuvent amender. A l'issue du débat en commission, un comité de rédaction est constitué pour adapter le projet de résolution à la lumière des amendements déposés. Le texte présenté par le comité de rédaction est discuté d'abord en commission et ensuite en séance plénière, à l'Assemblée.

• Première Commission : lutte contre la criminalité organisée

M. Moriau est intervenu dans ce débat, auquel 49 orateurs de 40 pays ont pris part.

Il s'est rallié aux recommandations des rapporteurs tout en attirant l'attention sur le contexte socio-économique plus large, notamment le clivage entre le Nord et le Sud, qui crée une situation propice à la criminalité organisée transfrontière dans ses différentes manifestations.



Il s'est également montré critique quant à la volonté réelle de la communauté internationale de mener une lutte efficace contre la criminalité organisée. Prenons l'exemple du trafic de drogue: c'est un échec total, en dépit des décennies d'efforts et de coopération internationale en la matière. Les chiffres d'affaires du trafic de drogue sont plus impressionnants que jamais. Certains pays sont entièrement déstabilisés par le trafic de drogue (narco-états). Cessons l'hypocrisie: on fait semblant de lutter contre le trafic de drogue. Il faut une autre approche et notamment des mesures visant à décourager la demande venant du Nord.

Il en va de même de la lutte contre le trafic illégal d'armes: nos actes ne sont pas à la hauteur de nos paroles. Des intérêts nationaux énormes sont en jeu et font obstacle à une lutte efficace.

Autre exemple: la lutte contre le blanchiment d'argent. Les mouvements libres et incontrôlés de capitaux sont parmi les facteurs qui favorisent le plus cette pratique. Une taxe Tobin serait non seulement utile pour générer des ressources supplémentaires pour financer le développement mais aurait également des incidences positives sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

En résumé: si l'on veut vraiment lutter contre la criminalité organisée, il faudra s'y prendre autrement que par le passé. L'orateur a également plaidé à ce propos pour la création d'une cour internationale pour juger les auteurs de ces types de crimes.

Le débat a abouti à l'adoption d'une [resolution](#), que l'Assemblée a approuvée par consensus².

La résolution fait de nombreuses recommandations de portée générale concernant la lutte contre les divers aspects de la criminalité organisée.

Parmi les recommandations plus concrètes de l'Assemblée, on peut mentionner celle qui demande de stimuler, par des exonérations fiscales, les cultures de substitution sur des terres auparavant consacrées à la production de drogues.

Par ailleurs, la résolution engage les parlements à promouvoir l'élaboration d'une convention globale et ambitieuse sur le commerce des armes conventionnelles. L'ONU a décidé d'organiser une conférence internationale à cet effet en 2012.

En ce qui concerne la traite des personnes, la résolution plaide pour un contrôle plus strict des adoptions ainsi que de l'entrée et de la sortie d'enfants aux frontières nationales. Elle demande aussi une meilleure protection des droits fondamentaux des victimes de la traite.

L'Assemblée invite les Nations Unies à convoquer une conférence internationale afin d'analyser l'incidence des nouvelles formes de terrorisme et de déterminer si les législations nationales existantes pour lutter contre le terrorisme sont conformes aux normes internationales du droit humanitaire et des droits de l'homme. Elle rejette l'utilisation de profils fondés sur la religion, la nationalité ou l'origine ethnique dans la lutte contre le terrorisme. Les parlements sont invités à aligner leur législation nationale sur la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, notamment en ce qui concerne le blanchiment d'argent provenant d'activités criminelles.

La résolution appelle également à la ratification universelle de la convention des Nations Unies contre la corruption et invite les parlements à soutenir le mécanisme d'examen de la convention, qui vient d'être établi. L'UIP est prié de prendre des initiatives pour promouvoir la coopération interparlementaire dans la lutte contre les paradis fiscaux.

² La délégation de l'Iran a formulé une réserve quant à la notion d'"égalité des sexes" utilisée dans un des paragraphes (§ 8). Elle a exprimé la même réserve à propos de la résolution adoptée sur le thème à l'ordre du jour de la Deuxième Commission (§ 24).

M. Destexhe a participé à la réunion du Bureau de la Première Commission, dont il est vice-président. La principale tâche des bureaux des commissions consiste à proposer un thème de discussion pour la session suivante (voir p. 10).

- **Deuxième Commission: coopération Sud-Sud et triangulaire**

M. de Donnea et un parlementaire de la Zambie, M. Given Lubinda, étaient co-rapporteurs sur cette question.

Ils avaient déjà présenté leur [rapport](#) lors de l'assemblée précédente de l'UIP à Genève (19-21 octobre 2009). On trouvera un résumé du rapport dans le compte rendu de la délégation belge sur cette session, pp. 4 et 5 (disponible sur ce site).

A l'issue du [premier débat](#) sur leur rapport qui eut lieu à Genève, les co-rapporteurs ont élaboré un [projet de résolution](#), auquel 101 [amendements](#) ont été déposés.



M. de Donnea présente son rapport aux côtés du président de la Deuxième Commission, M. Patrice Martin-Lalande (France).



Les deux rapporteurs en discussion avec la présidente du comité de rédaction, M. Judith Troeth (Australië).

Lors de son introduction au débat à Bangkok, M. de Donnea a souligné l'excellente coopération avec son co-rapporteur et il a remercié M. Lubinda. Il s'est dit convaincu de la nécessité de désigner toujours un rapporteur du Nord et un rapporteur du Sud pour garantir une approche complète et équilibrée.

L'orateur a ensuite donné un aperçu de la première partie du rapport, qui fait le bilan de la coopération Sud-Sud et triangulaire existante. Il a annoncé que son co-rapporteur commenterait le rôle spécifique des parlements en la matière.

Par coopération Sud-Sud, on entend la coopération entre pays en développement, et notamment entre les pays en développement nouvellement industrialisés ou émergents et les pays moins développés du Sud. On parle de coopération triangulaire, lorsque cette coopération est cofinancée et soutenue par des pays développés – surtout ceux qui font partie du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE – ou par des institutions multilatérales.

Il ne reste plus qu'un tiers du temps pour réaliser les objectifs du Millénaire (2000-2015) et force est de constater que beaucoup reste à faire. En outre, trois grandes crises internationales risquent d'effacer les progrès réalisés : la crise alimentaire, les changements climatiques et la crise financière et économique. A la lumière de ces développements, la coopération Sud-Sud est plus importante que jamais, surtout pour les pays les moins avancés.

Ceci dit, la coopération Sud-Sud est déjà ancienne et son importance a été soulignée à maintes reprises, notamment par les “Sommets du Sud” de La Havane (2000) et de Doha (2005). La Déclaration de Marrakech (2003) et le Programme d’action d’Accra (2008) ont également mis en exergue le rôle substantiel de la coopération Sud-Sud pour compléter la coopération classique Nord-Sud.

La coopération Sud-Sud comporte quatre grandes dimensions. Un chapitre du rapport de MM. de Donnea et Lubinda est consacré à chacune d’elles.

Le premier volet concerne la coopération au développement entre pays du Sud. Selon les chiffres les plus récents, celle-ci représenterait entre 8 et 10 % de la coopération au développement dans son ensemble. Alors que, par le passé, cette aide était surtout dirigée vers des pays voisins, la Chine par exemple est de plus en plus active en Afrique.

Le deuxième volet est celui du commerce. La part des pays en développement dans le commerce mondial a augmenté de 29% en 1996 à 37 % en 2006.

Les investissements étrangers directs dans les pays du Sud ont également augmenté substantiellement, de 8 % du total en 1990 à 15 % en 2007.

Le dernier volet concerne la coopération régionale et transfrontière en tant qu’instrument de développement. Les principaux objectifs de l’intégration régionale sont la stabilité politique, le développement économique et la gestion des biens publics régionaux. L’Union africaine a montré que, dans le processus de la mondialisation, l’intégration est essentielle pour les petites économies.

Trente-huit orateurs ont pris part au débat qui a suivi les exposés introductifs des rapporteurs.

En tant que rapporteur, M. de Donnea faisait également partie du comité de rédaction qui s’est réuni à l’issue du débat, pour examiner les amendements et adapter le projet de résolution. Environ un tiers des amendements ont été adoptés, en tout ou en partie. La [résolution](#) présentée par le comité de rédaction a été adoptée à l’unanimité en commission, et par consensus au sein de l’Assemblée (la délégation de l’Iran y a fait encore une réserve sur un des paragraphes – voir note 2 en bas de page plus haut).

La résolution plaide pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire et demande de l’aligner clairement sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les pays donateurs du Nord sont encouragés à investir des ressources, en plus de leur aide bilatérale et multilatérale classique, dans la coopération triangulaire et dans le financement des fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Ils doivent également insister auprès des institutions financières multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement, pour qu’elles mettent au point des programmes de promotion du commerce et de l’investissement entre pays du Sud. Les banques régionales de développement du Sud doivent être recapitalisées.

Les pays donateurs du Sud sont invités à fournir des informations plus complètes sur la nature et le volume de leurs flux d'aide. Ils doivent également améliorer la qualité de leur aide au développement, en renonçant à l'aide liée et en tenant compte des normes énoncées dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Ils ne peuvent minimiser, par souci de leurs intérêts, les insuffisances de la gouvernance démocratique dans les pays bénéficiaires de leur aide. Par ailleurs, les pays du Sud devraient mener à bien dans les meilleurs délais le cycle de négociations de São Paulo sur un système global de préférences commerciales entre pays en développement, car un tel système permettrait d'accroître considérablement les flux commerciaux Sud-Sud.

L'Assemblée attire également l'attention sur le dynamisme et le succès des réseaux Sud-Sud non gouvernementaux, notamment ceux créés par des femmes.

Enfin, l'Assemblée demande que le rôle important des parlements dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de son efficacité soit reconnu, notamment par l'ONU. Le document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi en décembre 2009, ne fait pas état de ce rôle. Une délégation de l'UIP, dont M. de Donnea faisait partie, était présente à cette conférence.

• Troisième Commission: participation politique des jeunes

M. Beke est intervenu dans ce débat, auquel 62 orateurs ont pris part.

Selon M. Beke, le problème principal que pose la participation politique des jeunes est le suivant: comment les jeunes peuvent-ils avoir confiance dans la politique, comment pouvons-nous leur donner confiance dans la politique,

- si la politique ne réussit pas, à Copenhague, à arriver à un accord sur l'emploi des ressources énergétiques et sur l'avenir de notre environnement ;
- si la politique se révèle incapable d'assurer la paix et la sécurité dans le monde ;
- si la politique n'arrive pas à empêcher Wall Street de continuer à jouer ses jeux d'argent et à détruire l'économie internationale ;
- si la politique ne trouve pas de réponses adéquates et efficaces aux grands défis qui se poseront à la prochaine génération?

L'orateur a déclaré que, contrairement au rapporteur, il n'était pas partisan de quotas pour promouvoir la représentation de jeunes au parlement et dans toutes sortes d'organes de décision. Pour lui, le vrai problème n'est pas celui-là. En Belgique, par exemple, les partis donnent des opportunités aux jeunes qui s'intéressent à la politique.



Le vrai problème réside dans le manque de confiance. Les jeunes ont besoin d'avoir confiance. Ils représentent l'avenir et il faut qu'ils puissent croire en leur capacité de changer la société et de créer un monde meilleur, une terre plus verte, un village planétaire plus sûr et sans armes nucléaires, une économie mondiale plus humaine et plus durable.

Voilà ce que nous devons faire au niveau international pour regagner la confiance de la jeune génération et restituer leur foi en l'avenir. L'UIP peut jouer un rôle modeste à ce propos.

Dans la [résolution](#) adoptée par l'Assemblée, l'idée de quotas n'est mentionnée qu'à titre de possibilité (§ 13). Le débat en commission sur la résolution présentée par le comité de rédaction portait surtout sur le paragraphe qui recommande d'aligner l'âge minimum requis pour être élu sur l'âge de vote (§ 14). Plusieurs délégations ont rejeté cette recommandation (Algérie, Inde, Yemen). Le texte a néanmoins été approuvé. Lors de la discussion à l'Assemblée, la délégation de l'Inde a confirmé et fait acter son opposition, en précisant que la recommandation en question était incompatible avec la constitution de l'Inde.

La résolution reconnaît la désaffection des jeunes vis-à-vis des mécanismes politiques formels mais souligne qu'en revanche, ils s'engagent souvent dans des initiatives politiques informelles, telles que des campagnes d'ONG.

La résolution invite les parlements à intégrer les questions concernant les jeunes au travail parlementaire dans son ensemble (*mainstreaming*) et à veiller au respect intégral de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dans leur pays. Les parlements doivent également, par tous les moyens, associer les jeunes à leurs travaux et au processus démocratique en général, entre autres en utilisant les technologies modernes d'information et de communication. Dans ce contexte, il convient de garantir les mêmes possibilités de participation aux filles et aux garçons, mais aussi aux jeunes ayant des handicaps et aux jeunes socialement et économiquement défavorisés.

Enfin, la résolution demande que l'UIP elle-même accorde une plus grande attention aux questions concernant les jeunes. Elle peut le faire par différents moyens: en associant les organisations de jeunes à ses activités, en prévoyant dans le cadre de ses programmes de promotion de la démocratie un volet "jeunesse", à l'instar du volet "femmes" existant, et en prenant des mesures pour promouvoir la contribution de jeunes parlementaires à ses travaux (par exemple: organiser une réunion spéciale des jeunes parlementaires, veiller à l'inclusion de jeunes parlementaires dans les délégations participant aux conférences de l'UIP).

- **Point d'urgence: action contre les catastrophes naturelles, suite aux tremblements de terre en Haïti et au Chili**

L'Assemblée ajoute toujours un point d'urgence à son ordre du jour. A Bangkok, elle a opté pour un sujet qui combinait des propositions faites par plusieurs pays (Cuba, France, Ouganda, Royaume-Uni, Thaïlande et Uruguay).

Une proposition concurrente était présentée par la Palestine (au nom du groupe des pays arabes) et par l'Iran sur le thème "Les violations israéliennes des droits religieux et culturels du peuple palestinien, en particulier à Jérusalem et à ses alentours; le rejet de l'annonce faite par Israël de sa volonté d'inclure dans son patrimoine national, outre les murs de la Vieille Ville de Jérusalem, les mosquées al-Haram al-Ibrahimi et Bilal Ibn Rabah; et la nécessité pour Israël de revenir sur ses activités de colonisation, en particulier à Jérusalem-Est".

Lors du vote à l'Assemblée, cette proposition n'a toutefois pas obtenu la majorité requise des deux tiers. La [délégation belge](#) a voté pour l'autre proposition.

Le point d'urgence a été renvoyé sans débat à un comité de rédaction, qui a élaboré une courte [résolution](#), que l'Assemblée a approuvée à l'unanimité.

La résolution salue les efforts déployés par les autorités nationales et par la communauté internationale suite aux tremblements de terre en Haïti et au Chili et demande que, dans le cas d'Haïti, l'aide d'urgence soit suivie par une aide structurelle suffisante à long terme, étant donné que les infrastructures du pays sont à reconstruire quasi totalement.

De manière plus générale, la résolution demande aux gouvernements de pays exposés d'intégrer l'évaluation des risques à leur planification du relèvement et de la reconstruction. Il convient notamment d'évaluer tous les équipements publics critiques, tels les écoles et les hôpitaux, pour faire en sorte qu'ils résistent bien aux séismes, inondations et tempêtes. La réduction des risques doit devenir un élément des programmes de réduction de la pauvreté et de la politique visant à faire face aux conséquences des changements climatiques. Les parlements doivent veiller à ce que les crédits budgétaires nécessaires y soient alloués.

La protection des femmes et des enfants après des catastrophes mérite une attention particulière, parce que ces situations les rendent particulièrement vulnérables aux abus, notamment à la traite des personnes.

Enfin, la résolution demande que l'action internationale en cas de catastrophes majeures soit mieux coordonnée. En coopération avec la Croix-Rouge, un débat spécial a été consacré à la préparation juridique de telles opérations (voir pp. 12-13).

2. Ordre du jour de la prochaine session des commissions

Deux des trois thèmes retenus par les commissions pour leur prochaine session, étaient des propositions de **M. Destexhe**.

Première Commission : Paix et sécurité internationale

“Mettre en place un cadre législatif propre à prévenir la violence électorale, à améliorer le suivi des élections et à assurer une transition politique sans heurt”

Le Bureau de la Première Commission a choisi ce thème parmi sept propositions. Les mots “améliorer le suivi des élections” ne figuraient pas dans la proposition initiale de M. Destexhe mais ont été insérés, à la proposition du président de la commission, lors de la discussion au Bureau.

En tant que vice-président de la Première Commission, M. Destexhe a assisté à cette discussion. Il a souligné l’actualité du thème. La violence électorale et le refus d’accepter les résultats des élections sont des phénomènes qui préoccupent également les Nations Unies. Par ailleurs, il est évident que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour contribuer au débat sur un thème pareil.



Le sénateur Destexhe et un membre du Bureau de la Première Commission, M. J. D. Seelam (Inde), se consultent.

La proposition de M. Destexhe a bénéficié du soutien le plus large au sein du Bureau, mais d’autres propositions ont également été soutenues, notamment une proposition sur l’accès à l’eau en tant que droit fondamental et préalable de la paix et de la sécurité internationale (Slovénie) et, dans une moindre mesure, une proposition sur la protection du patrimoine culturel et en particulier des lieux saints à Jérusalem (Emirats arabes unies) ainsi qu’une proposition sur la démocratisation des organes des Nations Unies compétents pour maintenir la paix et la sécurité internationales (Inde).

Le Bureau s’est finalement prononcé en faveur de la proposition de M. Destexhe, telle qu’amendée par le président de la commission. La Première Commission et l’Assemblée se sont ralliées à l’avis du Bureau.

Troisième Commission: Démocratie et droits de l’homme

“Financement des partis politiques et des campagnes électorales : transparence et responsabilité”

Il y avait en tout dix propositions, dont une deuxième proposition de la délégation belge, soumise à l’initiative de **M. Mahoux** (“Protéger le mandat parlementaire contre des mesures d’exclusion ou de destitution pendant la durée de la législature”).

Les autres propositions concernaient entre autres la santé et le bien-être des personnes âgées (Inde), la problématique des réfugiés (Panama et Zambie), le respect des résultats des élections (Panama) et la protection des enfants contre la pauvreté, la guerre et les catastrophes naturelles (Royaume-Uni).

M. Destexhe a également été désigné comme rapporteur de la Troisième Commission pour le thème retenu. Son co-rapporteur est une parlementaire de l'Afrique du Sud, Mme Mmamoloko Tryphosa KUBAYI.

Il leur appartient de préparer le rapport et le projet de résolution qui alimenteront le débat en commission lors de l'assemblée de printemps de 2011 (Panama City, 15-20 avril 2011). Les rapporteurs présenteront une première version de leur rapport lors d'une table ronde qui sera organisée pendant la prochaine session de l'Assemblée à Genève (4-6 octobre 2010). En effet, l'examen des questions à l'ordre du jour des commissions de l'Assemblée se déroule en deux phases: débat avec un panel d'orateurs pendant la session d'automne; discussion formelle et adoption de la résolution pendant la session de printemps de l'année suivante.

3. Débats spéciaux

Plusieurs tables-rondes, réunions d'information et ateliers ont été organisés pendant la session.

M. de Donnea a participé à une séance d'information interactive sur le thème "Pour une aide publique au développement efficace: ce que tout parlementaire doit savoir".

Une [note d'orientation](#), intitulée *Making aid work*, a été présentée à l'occasion de cette réunion. Elle vise à aider les parlementaires à mieux s'acquitter de leur tâche de contrôle de l'aide au développement et de contribuer ainsi à une utilisation plus efficace des moyens.

M. de Donnea³ a contribué à la réalisation de cette note à titre de conseiller parlementaire. La note représente pour l'UIP un nouveau type de publication. Concise et concrète, et uniquement disponible en ligne (en anglais), la note est conçue pour tous les parlementaires, quelle que soit leur connaissance des questions de l'aide au développement. Elle explique en termes non techniques le problème de l'aide, les différents acteurs à l'œuvre, les grands principes en jeu et les modes de travail que les parlementaires peuvent adopter avec les gouvernements, la société civile et les donateurs pour rendre l'aide plus efficace. Il s'agit d'un document ouvert, qui sera révisé sur la base des commentaires et suggestions des utilisateurs.

Le plan de la note suit ce qu'il est convenu d'appeler le cycle des politiques, qui commence par la définition des stratégies nationales de développement, se poursuit par la mise en application de ces stratégies par des lois et l'affectation de crédits budgétaires et se termine par le suivi des résultats. La note explique avec des exemples par quelles réformes on peut aboutir à de meilleurs résultats dans chacune de ces phases.

La note est le produit d'une coopération de l'UIP avec de nombreux experts et organisations. Son principal partenaire dans ce projet a été la *Capacity Development for Development Effectiveness (CDDE) Facility*, un consortium de la Banque asiatique de développement, du ministère des Affaires étrangères du Japon, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale.

La séance d'information à Bangkok a été l'occasion de présenter également quatre études de cas réalisées par l'UIP sur la manière dont les parlements de la Tanzanie, de la Zambie, du Cambodge et du Viet Nam se sont attaqués au problème de l'efficacité de l'aide au développement.

³ En tant que rapporteur de la Deuxième Commission, M. de Donnea a initié une résolution importante sur le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement, adoptée par l'Assemblée de l'UIP en avril 2008. Depuis lors, il est étroitement associé à toutes les activités de l'UIP en matière de développement et d'efficacité de l'aide au développement. Par exemple, il participe activement aux efforts de l'UIP visant à contribuer au Forum pour la coopération au développement (FCD) du Conseil économique et social des Nations Unies. La question de l'efficacité de l'aide au développement est également très présente dans son rapport sur la coopération Sud-Sud.

D'autres débats spéciaux ont porté sur les questions suivantes:

- le désarmement nucléaire
- la réalisation des objectifs du Millénaire n° 4 et 5 (survie de l'enfant et santé maternelle)
- la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- la préservation des océans
- la préparation juridique nécessaire pour les opérations internationales d'aide d'urgence en cas de catastrophe
- l'enregistrement universel des naissances.

4. Décisions du Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Chaque parlement membre y dispose de 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou des femmes).

Les **délégués belges** étaient M. de Donnea, M. Versnick et Mme Matz.



- Le Conseil a approuvé les **résultats financiers** de 2009. L'exercice s'est clôturé par un excédent opérationnel de plus de 3 % (500.000 francs suisses). Toutefois, la caisse des pensions résiduelle de l'UIP⁴ a perdu à nouveau une partie de sa valeur, même si la perte était moins importante qu'en 2008. Elle présente un passif actuariel de 650.000 francs suisses. En conséquence, les réserves financières sont tombées à un niveau inférieur à 5 millions de francs suisses, soit environ un tiers des dépenses annuelles. Néanmoins, la situation financière de l'UIP reste saine, d'autant plus que les prévisions pour 2010 sont positives. Ainsi, la valeur de la caisse des pensions semble se rétablir.

Le Conseil a également approuvé quelques modifications du budget pour 2010, sans pour autant augmenter les dépenses globales. Il s'agit principalement de dépenses supplémentaires liées à la 3^e Conférence mondiale des présidents de parlement (Genève, 19-21 juillet 2010), entre autres pour la réalisation d'un rapport sur la contribution des parlements à la réalisation des objectifs du Millénaire. Ce rapport et la déclaration que la Conférence des présidents de parlement adoptera, constitueront l'apport de l'UIP au sommet d'évaluation intermédiaire des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire (New York, 19-22 septembre 2010).

- Comme toujours, le Conseil a été informé sur les activités entreprises par l'UIP en coopération avec l'ONU et diverses organisations du système onusien (PNUD, UNIFEM, ONUSIDA, Organisation mondiale de la santé - OMS, Organisation mondiale du commerce – OMC), et ce depuis l'assemblée précédente (octobre 2009). Il a également pris connaissance d'une note sur l'évolution des relations entre l'UIP et les Nations Unies depuis 2005. Ces deux documents sont disponibles dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 51-56.

La **coopération avec les Nations Unies** est une priorité stratégique pour l'UIP. L'année 2010 sera particulièrement importante pour le développement des relations institutionnelles entre les deux organisations. Pour la première fois, l'Assemblée générale des Nations Unies consacra un point séparé de son ordre du jour à la coopération entre les Nations Unies, les parlements et l'UIP (par le passé, ce point était examiné dans le cadre d'un débat biennal plus large sur les relations des Nations Unies avec "d'autres organisations"). L'UIP espère que le débat aboutira à l'adoption d'une résolution donnant des orientations claires pour

⁴ L'UIP est affiliée depuis 2005 à la caisse des pensions des Nations Unies mais demeure responsable des pensions des membres du personnel qui ont pris leur retraite avant cette date.

l'avenir. Le Conseil formulera ses recommandations à ce propos lors de la prochaine assemblée en octobre 2010.

Afin de préparer ce débat, l'UIP a fait une enquête parmi ses membres sur la manière dont ils organisent leurs travaux concernant les Nations Unies.

- Le Conseil a été informé sur les résultats préliminaires du débat au sein du Comité exécutif (voir p. 17 et suivantes) sur la possibilité et l'opportunité de **donner à l'UIP un nouveau fondement juridique, sous forme d'un traité international**. On trouvera une note concise sur cette question dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 56-58.

L'idée serait que les Etats concluent une convention pour travailler ensemble au sein de l'UIP afin de renforcer la démocratie tant au niveau national qu'international, et ce par l'entremise de leur parlement, et non de leur gouvernement, comme c'est habituellement le cas lorsque des Etats créent une organisation internationale par traité. L'UIP resterait donc une organisation parlementaire mais, par cet engagement explicite des Etats, elle verrait son statut politique et diplomatique considérablement renforcé, y compris vis-à-vis des autres organisations internationales, notamment les Nations Unies.

Le président de l'UIP a souligné que les membres auraient tout le temps nécessaire pour réfléchir à cette idée innovatrice, pour ne pas dire révolutionnaire. A Bangkok, chaque groupe géopolitique⁵ a eu une première audition avec le secrétaire général de l'UIP pour en discuter.

Le président a engagé tous les membres et groupes géopolitiques à poursuivre la réflexion et à consulter des experts et des gouvernements. Il a promis que la note de discussion du Comité exécutif serait régulièrement mise à jour pour tenir compte des questions soulevées et que le comité prendrait dûment en compte toutes les observations.

Enfin, il a annoncé qu'il avait également l'intention de soumettre la question aux présidents de parlement lors de leur conférence mondiale en juillet.

- Le Conseil a entendu le rapport annuel sur les **activités de l'UIP pour renforcer les parlements et promouvoir la démocratie**. Le rapport peut être obtenu auprès du secrétariat du Groupe belge de l'UIP (voir la page "Contacts" sur ce site internet).

Les activités de l'UIP sont axées sur cinq domaines :

- renforcement des capacités à l'intention de parlements individuels ou de groupes de parlements
- protection des droits de l'homme
- droits de l'enfant
- égalité des sexes
- activités normatives sur les parlements et la démocratie, et promotion des connaissances sur l'institution parlementaire.

⁵ Il y a six [groupes géopolitiques à l'UIP](#) : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique, le groupe latino-américain (GRULAC) et le groupe des Douze Plus. La Belgique fait partie du groupe des Douze Plus (voir p. 24).

Les activités en question sont de plus en plus financées par des contributions de donateurs externes (2 millions de francs suisses en 2009, soit environ 13 % du total des revenus). Le gouvernement belge a consenti un montant de 200.000 €, destiné à soutenir, sur une période de trois ans, des projets de l'UIP à réaliser en coopération avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE. Les projets concernent la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao.

Le Conseil a également approuvé le programme de l'UIP pour la Journée internationale de la démocratie (15 septembre). Cette journée a été instituée par les Nations Unies à l'initiative de l'UIP et sera célébrée pour la troisième fois en 2010. Le thème de cette année sera: "Responsabilité politique : renforcement des liens entre parlements et citoyens". L'UIP organisera entre autres une conférence régionale sur ce thème en Asie. Comme les années précédentes, elle mettra également à disposition une documentation (affiche, brochure), que les parlements pourront utiliser pour leurs propres activités à l'occasion de la journée.

- Le Conseil a adopté une nouvelle déclaration appelant à l'élimination des **restrictions de voyage liées au VIH** qui sont toujours en vigueur dans une cinquantaine de pays. Il avait déjà lancé un appel similaire il y a un an. On trouvera le texte de la déclaration dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 58-59.
- Le Conseil a été informé des préparatifs de la [Conférence mondiale des présidents de parlement](#) qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, du 19 au 21 juillet 2010.

C'est pour la troisième fois que l'UIP organise cette conférence. Comme les deux conférences précédentes, tenues en 2000 et 2005, elle aura lieu juste avant un sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire.

Bien que l'UIP se charge d'organiser la conférence, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une manifestation UIP, puisque les présidents des parlements de tous les états souverains y sont invités, qu'ils soient membres de l'UIP ou non.

La conférence a pour thème: "Les parlements dans un monde en crise : garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun". Des rapports y seront présentés sur :

- la manière dont les parlements organisent leurs travaux par rapport aux Nations Unies ;
- la contribution des parlements à la réalisation des objectifs du Millénaire ;
- l'instauration de normes pour les parlements démocratiques ;
- le renforcement des relations entre l'UIP et les Nations Unies.

Il y aura également deux tables rondes interactives, sur le chemin qui reste à parcourir pour réaliser les objectifs du Millénaire d'ici à 2015 et sur les moyens de renforcer la confiance de la population dans le parlement.

La conférence est préparée par un comité *ad hoc*, dont **M. Versnick** fait partie en tant que vice-président de l'UIP. Il présentera également le rapport sur le renforcement des relations entre l'UIP et les Nations Unies lors de la conférence.

Le comité préparatoire a rédigé un projet de déclaration, envoyé début mars à tous les présidents de parlement. Le comité se réunira à nouveau les 7-8 mai 2010, pour adapter le projet de déclaration à la lumière des observations et amendements que les présidents de parlement auront soumis.

5. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres

- **Comité exécutif**

Le [Comité exécutif](#) compte 15 membres élus et prépare toutes les décisions du Conseil.

M. Versnick est membre du Comité depuis octobre 2006 pour un mandat de quatre ans. Il en était déjà membre de 1998 à 2002.

M. Versnick a été élu **vice-président du Comité exécutif**, la fonction la plus élevée au sein de l'UIP après celle du président. Le vice-président du Comité exécutif remplace d'office le président de l'UIP dans ses fonctions statutaires, lorsque celui-ci est, pour une raison ou une autre, empêché de les exécuter.

Le vice-président du Comité exécutif est un des six vice-présidents de l'UIP. Chaque groupe géopolitique de l'UIP a droit à un vice-président, à désigner parmi les membres du Comité exécutif. M. Versnick était déjà vice-président de l'UIP représentant le groupe des Douze Plus depuis octobre 2009.

Les vice-présidents assument les tâches dont le président les charge. Ils peuvent, par exemple, représenter l'UIP à des manifestations organisées par des tiers ou remplacer le président lors de conférences spécialisées de l'UIP dans leur propre région.

M. Versnick est intervenu sur les questions suivantes :

➤ Affiliations à l'UIP

M. Versnick a signalé que l'affiliation de certains pays devenus membres de l'UIP au cours des dernières années, était peu stable, du fait qu'ils ne respectaient pas leurs obligations financières vis-à-vis de l'organisation (non-paiement de la contribution). L'exemple le plus extrême est celui d'un parlement admis en 2005, qui n'a jamais payé un seul franc suisse en guise de contribution, qui a dès lors été suspendu après trois ans, comme le prévoient les statuts, et qui demande maintenant à se réaffilier. Certes, il faut faire preuve de compréhension vis-à-vis des parlements qui connaissent des problèmes financiers. L'UIP a récemment réduit, de plus de 50 %, la contribution minimale due par les pays les plus pauvres. Elle a aussi introduit la possibilité d'annuler certaines dettes. Néanmoins, les parlements candidats à l'adhésion doivent se rendre compte du fait qu'il est inutile de s'affilier s'ils n'ont aucune garantie de pouvoir payer leur contribution.

➤ Finances

M. Versnick a demandé des précisions sur les perspectives quant à la caisse des pensions résiduelle de l'organisation. Pour le reste, il s'est dit satisfait des résultats financiers de 2009 et de l'impact somme toute limité sur les réserves.

Il a félicité le secrétariat de la présentation transparente des résultats financiers, tout en faisant quelques suggestions pour l'améliorer encore, notamment à propos des activités financées par des donateurs externes.

Sa première proposition était d'indiquer clairement, pour chaque activité mentionnée dans le programme de travail que le Conseil approuve en même temps que le budget, et qui sert ensuite de fil conducteur pour la présentation des résultats financiers de l'exercice écoulé, si cette activité est financée par des ressources internes ou externes. Les vérificateurs internes et externes des comptes de 2009 ont fait la même remarque.⁶

En deuxième lieu, M. Versnick a demandé que le rapport financier donne plus de précisions sur le sort des projets inscrits au programme dont le financement dépend de sources externes. Actuellement, le rapport financier mentionne bien que certains projets n'ont pu être financés, mais cette information n'est pas toujours univoque.

L'UIP reçoit toujours moins de financement externe que prévu (en 2009, elle a atteint 38 % de son objectif), ce qui veut dire que de nombreux projets ne peuvent pas être réalisés. Certaines ressources externes sont pré-affectées (le donateur détermine à quoi elles doivent servir). Toutefois, une partie assez importante du financement externe reçu par l'UIP est "ouverte". C'est très positif car cela veut dire que c'est l'organisation qui peut décider de l'attribution de ces ressources en fonction de ses priorités. Le rapport financier devrait préciser pourquoi ces moyens ont été utilisés pour financer un projet x plutôt qu'un projet y.

Il ressort des chiffres communiqués qu'il y a aussi toujours des ressources (pré-affectées ou non) qui n'ont pas été utilisées. Il conviendrait d'expliquer pourquoi.

➤ Vers un nouvel accord de coopération entre l'UIP et les Nations Unies?

Un accord de coopération entre l'UIP et l'ONU existe depuis 1996, mais sa portée est très générale et, en plus, la coopération entre les deux organisations s'est considérablement élargie depuis lors.

Le Comité exécutif a examiné une note proposant de nombreuses idées pour étoffer un éventuel nouvel accord de coopération. En effet, l'UIP devrait d'abord définir ce qu'elle attend d'un tel accord avant d'entamer des négociations avec l'ONU. La note en question fut déjà discutée lors d'une session extraordinaire du Comité exécutif (élargi à quelques présidents de parlement) les 16-17 février 2010.

La question d'un nouvel accord de coopération avec les Nations Unies est intimement liée au débat sur un nouveau fondement juridique pour l'UIP. L'un des principaux motifs pour transformer l'UIP en organisation fondée sur un traité, est en effet la possibilité de donner ainsi une dimension tout à fait nouvelle à la coopération avec les Nations Unies. Le Comité exécutif a d'ailleurs examiné les deux questions conjointement. Ceci dit, rien n'empêche que l'UIP oeuvre, sur la base de son statut actuel, à une mise à jour de l'accord de coopération existant.

⁶ Les comptes de l'UIP sont soumis à un contrôle tant interne qu'externe. En 2009, le vérificateur externe était un haut fonctionnaire de la Cour des comptes norvégienne, les vérificateurs internes étaient un parlementaire tchèque et un parlementaire de l'Inde.

M. Versnick a estimé qu'avant de commencer à énumérer les dispositions concrètes qui pourraient être intégrées dans un nouvel accord de coopération, l'UIP devrait d'abord déterminer ses ambitions en tant que parlementaire des Nations Unies. Le point délicat à ce propos est de savoir si l'UIP ambitionne un rôle de contrôle parlementaire par rapport à l'action des Nations Unies. Est-ce réaliste? Jusqu'à présent, l'UIP s'est surtout employée à mieux informer les parlements sur les grands dossiers onusiens, à les aider à mieux contrôler leur gouvernement en la matière et à créer des opportunités pour les parlementaires de se faire entendre au sein des Nations Unies.

S'agissant des propositions concrètes quant au contenu d'un nouvel accord de coopération, M. Versnick a estimé que l'UIP doit faire la distinction entre les éléments qui nécessitent une transformation de l'UIP en organisation fondée sur un traité et les éléments qui peuvent être réalisés sans modification de la base juridique de l'UIP. Il a suggéré qu'il pourrait être judicieux de commencer par ces derniers, étant donné les doutes quant à la faisabilité d'une convention sur l'UIP (voir ci-dessous). Pour bien négocier avec les Nations Unies, l'UIP doit aussi, au préalable, définir ses desiderata prioritaires.

Le Comité exécutif n'est pas encore arrivé à des conclusions sur cette question. Le débat sera poursuivi lors de la prochaine session.

➤ Fondement juridique de l'UIP

Le Comité exécutif a entamé le débat sur cette question lors de l'assemblée précédente à Genève (octobre 2009). Le débat fut poursuivi lors de la session spéciale du comité en février 2010. A cette occasion, le comité a pris connaissance d'un avant-projet de texte pour une éventuelle convention sur l'UIP, élaboré par un expert en droit public international, le professeur Goodwin-Gill (université d'Oxford).



M. Versnick et le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders Johnsson, quittant une réunion du Comité exécutif.

Ces débats ont abouti à deux documents: une note expliquant les raisons d'une réforme si radicale de l'organisation et un projet de texte révisé pour une convention, prenant largement en compte les nombreuses observations faites au sein du Comité exécutif, entre autres par M. Versnick. Ces deux documents ont constitué la base des discussions à Bangkok.

M. Versnick a estimé qu'il était prématuré d'examiner les détails d'une éventuelle convention à ce stade. Il faut d'abord répondre à la question de principe: les membres de l'UIP souhaitent-ils cette transformation de leur organisation? S'il y a un consensus suffisamment large pour entreprendre une telle démarche, le Comité exécutif pourra créer un groupe de travail chargé d'examiner tous les aspects de la question. L'orateur a proposé que, pour commencer, le secrétaire général soit chargé d'exposer le projet devant tous les groupes géopolitiques.

Le Comité exécutif s'est rallié à cet avis. Il a également décidé qu'à ce stade, seule la note sur les raisons de la réforme serait distribuée parmi les membres.

A l'issue des auditions du secrétaire général avec les groupes géopolitiques, le comité a constaté que le projet avait été accueilli, notamment au groupe des Douze Plus, avec beaucoup de scepticisme. Des doutes quant à l'utilité d'une telle démarche étaient également exprimés au sein du groupe arabe. En revanche, les groupes latino-américain et africain se montraient positifs. Il n'y avait pas encore d'informations sur les réactions au sein du groupe eurasiatique et du groupe Asie-Pacifique.

Le débat sera poursuivi lors de la prochaine session.

M. Versnick a également pris la parole sur les questions suivantes:

- les modalités de l'assemblée d'automne de 2012 (qui se tiendra exceptionnellement dans un pays hôte – le Canada – et pas à Genève) ;
- l'évaluation de la nouvelle structure des assemblées d'automne (en raison de la divergence des réactions des délégations, la question a été reportée à la prochaine session) ;
- le fonctionnement des bureaux des commissions permanentes (le Comité exécutif a décidé d'examiner cette question lors de sa prochaine réunion, la manière dont ces bureaux choisissent les thèmes de la prochaine session ayant fait l'objet de critiques).

Le Comité exécutif a également approuvé plusieurs propositions de modification des règlements, dont un amendement au règlement du secrétariat de l'UIP visant à établir une **procédure transparente pour l'élection du secrétaire général**.

Cette procédure avait été mise en cause à l'occasion du (troisième) renouvellement du mandat du secrétaire général sortant lors de l'assemblée précédente en octobre 2009. Suivant la proposition du Comité exécutif, ce renouvellement fut décidé par un vote (secret) au Conseil. Le groupe des Douze Plus en particulier était opposé à cette procédure et estimait qu'on aurait dû procéder à une compétition ouverte, que le secrétaire général sortant soit candidat ou non. En fin de compte, le groupe s'est incliné devant la majorité mais a proposé une nouvelle réglementation pour l'avenir.

Celle-ci était basée sur les principes suivants: (i) le secrétaire général est nommé sur la base d'un appel international à candidatures et de règles de sélection rigoureuses; (ii) un candidat peut être nommé pour maximum deux mandats consécutifs; (iii) le Comité exécutif peut proposer de renommer le secrétaire général sortant après son premier mandat par un scrutin secret, sans devoir suivre la procédure mentionnée sous (i).

Le Comité exécutif a fait sienne la proposition du groupe des Douze Plus, étant entendu que le mandat serait renouvelable deux fois (soit via une compétition ouverte soit directement par un vote au Conseil).

Le Conseil se prononcera sur cet amendement lors de la prochaine assemblée.

• **Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires. Le comité existe depuis 1976 et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Le comité se réunit à huis clos et établit pour chaque cas examiné un rapport assorti

de recommandations. Lorsque des démarches discrètes auprès des autorités du pays concerné ne donnent aucun résultat, le rapport est rendu public.

Le comité est composé de 5 membres élus et autant de suppléants. **M. Mahoux** est membre titulaire du comité depuis avril 2007, et ce pour un mandat de cinq ans.



Les cinq membres du Comité : assis, M. Pimentel, président (Philippines); derrière lui, le sénateur Mahoux, Mme Green (Mexique), Mme Carstairs (Canada) et Mme Benarous (Algérie).

Lors de l'assemblée à Bangkok, le comité a examiné la situation de 293 parlementaires de 32 pays, dont 9 nouveaux cas. Il a tenu treize auditions avec des délégations officielles et des témoins.

Les cas de 253 parlementaires issus de 22 pays ont été rendus publics et soumis au Conseil (Afghanistan, Bangladesh, Belarus, Burundi, Cambodge, Colombie, R.D. Congo, Equateur, Erythrée, Liban, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Niger, Palestine/Israël, Philippines, Russie, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe). Le comité a également présenté les résultats de ses enquêtes lors d'une conférence de presse.

Trois cas ont été discutés au Conseil pour la première fois :

- celui de l'ancien sénateur colombien Alvaro Araújo Castro, condamné après un procès inéquitable sans possibilité de faire appel (en raison de son statut de parlementaire) ;
- celui de M. Anwar Ibrahim de Malaisie: c'est déjà pour la seconde fois que le comité a un dossier à l'examen concernant M. Ibrahim; après sa victoire électorale en tant que leader de l'opposition en 2008, il a été inculpé à nouveau de sodomie et ce deuxième procès semble entaché des mêmes irrégularités que le premier (dans lequel sa condamnation a finalement été annulée) ;
- celui de Mme Galina Starovoitova, défenseuse notoire des droits de l'homme en Russie, assassinée à Saint-Petersbourg en 1998, après avoir accusé certaines personnalités en vue de corruption: l'affaire n'a jamais été élucidée (seuls les exécutants du meurtre ont été condamnés; les commanditaires n'ont jamais été identifiés).

L'affaire de treize parlementaires de la République démocratique du Congo, dont le mandat avait été invalidée arbitrairement par la Cour suprême en mai 2007, a pu être close. Grâce à l'intervention des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat congolais, les personnes concernées recevront une réparation financière pour le préjudice qu'ils ont subi.

D'autres cas ont également connu une évolution heureuse, par exemple celui de Mme Malalai Joya, parlementaire afghane dont le mandat avait été suspendu parce qu'elle avait critiqué des collègues parlementaires à la télévision. La plainte du parlement contre elle a été retirée et elle pourra se présenter sans entraves aux élections parlementaires prévues plus tard dans l'année. Le comité continue à demander que Mme Joya puisse reprendre son siège au parlement pour la durée restante de son mandat.

Par ailleurs, le cas concernant le Niger a pu être clos.

Après la dissolution du parlement du Niger en mai 2009 par le président Tandja, qui voulait faire changer la constitution par référendum afin de pouvoir rester au pouvoir, tous les parlementaires sortants ont été accusés d'avoir perçu des indemnités et avantages indus. Certains d'entre eux, dont deux questeurs de l'Assemblée nationale, ont été emprisonnés et le président du parlement a fui le pays par crainte d'être arrêté.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a envoyé une **delegation conduite par M. Mahoux** au Niger du 30 novembre au 1^{er} décembre 2009. La délégation a conclu que les accusations contre les anciens parlementaires avaient essentiellement des motifs politiques, tout en reconnaissant que la base juridique de certains avantages accordés par l'Assemblée nationale à ses membres, était discutable. La délégation demandait la libération des questeurs concernés et proposait un règlement équitable pour le remboursement des indemnités incontestablement non justifiées.

Peu après la mission, les deux anciens parlementaires emprisonnés ont effectivement été libérés et un dialogue s'est engagé au sujet de la question des indemnités, qui semblait en bonne voie d'être résolue. En février 2010, le président Tandja a lui-même été renversé par un coup d'état militaire.

[Liste des résolutions adoptées](#)

- **Comité Moyen-Orient**

M. de Donnea est membre effectif du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) depuis octobre 2008, et ce pour un mandat de quatre ans (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007).

Le comité fut créé au début des années 1990 afin de suivre le processus de paix au Moyen-Orient, faire rapport à l'UIP sur cette question et, dans la mesure du possible, jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit au niveau parlementaire.

En l'absence de la présidente du comité, Ann Clwyd (Royaume-Uni), c'est M. de Donnea qui a présidé les réunions à Bangkok.

Pendant de nombreuses années, le comité avait l'habitude d'organiser, lors de chaque assemblée de l'UIP, une audition avec les délégations israélienne et palestinienne participant à l'assemblée. Depuis quelque temps, et surtout depuis la guerre à Gaza, c'est devenu impossible. C'est pourquoi le comité avait décidé, lors de sa réunion précédente, d'inviter des délégations des parlements israélien et palestinien à venir séparément au siège de l'UIP à Genève, pour des réunions en dehors du cadre des assemblées. Seul le parlement palestinien a répondu à cette invitation et a fait savoir que des pourparlers directs avec Israël étaient exclus, même au niveau parlementaire, tant qu'Israël poursuit ses activités de colonisation dans les territoires occupés.

Une fois de plus, le comité n'a pas réussi, à Bangkok, à réunir les délégations israélienne et palestinienne autour d'une même table. En revanche, il a entendu ces délégations séparément et il a également discuté la situation au Moyen-Orient avec les délégations de l'Égypte et de la Turquie.

En conclusion de ses travaux, le comité a adopté une brève déclaration, appelant Israël à arrêter ses activités de colonisation dans les territoires occupés. La déclaration rappelle que les principes et le cadre général d'un accord de paix global sont bien connus. Ce qui fait défaut, c'est la volonté de s'engager concrètement dans un processus pouvant aboutir à un tel accord. Les deux parties sont exhortées à retourner à la table de négociation. En témoignage de sa bonne volonté, Israël devrait procéder à la libération des prisonniers politiques déjà détenus avant les accords d'Oslo, ainsi que des femmes et des enfants détenus. Les Palestiniens devraient s'abstenir de lancer des attaques de missile contre des cibles israéliennes.

Le Conseil a ultérieurement approuvé la déclaration (disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), p. 59). Israël et la Syrie ont émis des réserves sur certains aspects du texte, alors que la délégation de l'Iran l'a rejeté dans son ensemble.

Le comité a également discuté de sa composition, qui est peu équilibrée tant du point de vue genre que du point de vue géographique. Le comité compte cinq membres et cinq suppléants, élus à titre personnel. Parmi ces dix personnes, sept sont des hommes, alors que deux groupes géopolitiques seulement sont représentés au comité (il y a sept membres venant du groupe des Douze Plus et trois membres asiatiques). Le comité propose de faire passer le nombre de membres et de suppléants à sept, dont maximum quatre du même sexe. Les sièges additionnels devraient être attribués autant que possible à des parlementaires de régions qui ne sont pas encore représentées.

Le comité a également décidé que, lors d'une prochaine session, il examinerait le conflit au Moyen-Orient dans la perspective hommes-femmes.



M. de Donnea présente la déclaration du comité Moyen-Orient au Conseil.

6. Groupe des Douze Plus

Le [groupe des Douze Plus](#) est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (46 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour harmoniser leurs positions autant que possible.

John Austin (Royaume-Uni) a présidé les travaux du groupe pour la dernière fois. Président des Douze Plus depuis octobre 2006, il a annoncé qu'il ne serait plus candidat lors des élections parlementaires prévues dans son pays en mai 2010. Le groupe élira un nouveau président lors de la prochaine assemblée en octobre. Dans l'intervalle, la présidence du groupe sera assurée *ad interim* par le vice-président du groupe, Robert del Picchia (France).

Le comité directeur du groupe, qui prépare les travaux, s'est réuni à Londres, le 1^{er} mars 2010. M. Versnick a participé à cette réunion en tant qu'ancien président du groupe (2003-2005).

M. de Donnea et **M. Versnick** ont pris plusieurs fois la parole pendant les réunions du groupe à Bangkok.

- M. Versnick a rendu compte des discussions au sein du Comité exécutif concernant les finances de l'UIP, les modalités de l'assemblée d'automne de 2012 à Québec, le contenu d'un éventuel nouvel accord de coopération avec les Nations Unies et la question de la **transformation de l'UIP en organisation fondée sur un traité**.

Cette dernière question a été discutée longuement et à plusieurs reprises au sein du groupe, entre autres lors d'une audition avec le secrétaire général de l'UIP. Un scepticisme assez prononcé s'est manifesté parmi les membres du groupe concernant ce projet.

Des doutes ont surtout été exprimés sur les avantages d'une telle réforme (notamment pour les parlements et leurs membres), ses chances de réussite (est-ce que les gouvernements seront disposés à créer par traité une organisation dans laquelle les états ne seront pas représentés par leur gouvernement mais par leur parlement ?), les conséquences potentiellement déstabilisatrices pour l'UIP en tant qu'organisation (au moins pendant une période de transition, il y aurait deux catégories de membres : les parlements des pays qui auraient souscrit au traité et les parlements des pays qui n'y auraient pas (encore) souscrit), l'impact financier pour les pays membres et, enfin, le rôle de la Conférence mondiale de présidents de parlement dans toute cette discussion.

M. de Donnea a déclaré qu'il n'était pas a priori opposé à l'idée d'un traité mais qu'il craignait que l'UIP n'y consacre trop de ressources en temps et en personnel. Pour lui, l'essentiel est de renforcer la relation avec les Nations Unies. La question est de savoir si la transformation de l'UIP en organisation fondée sur un traité est le moyen le plus efficace pour y aboutir.

M. Versnick a souligné que l'UIP devait surtout veiller à ne pas se laisser supplanter par un autre organe (comme cette Assemblée parlementaire des Nations Unies, préconisée par certains) en tant qu'instrument privilégié pour donner aux Nations Unies la dimension parlementaire dont cette organisation a besoin et qu'elle souhaite d'ailleurs de plus en plus acquérir. Or, un fondement conventionnel assurerait à l'UIP un positionnement optimal dans ce débat, sans porter atteinte à son autonomie. L'UIP ne souhaite pas devenir un organe des Nations Unies mais elle a besoin d'un statut juridique plus clair que celui dont elle bénéficie actuellement. Par la conclusion d'un traité, les gouvernements reconnaîtraient et soutiendraient explicitement le rôle des parlements dans la politique internationale.

Bien entendu, la faisabilité du projet doit être étudiée. L'orateur a suggéré que chaque délégation soulève la question auprès du ministère des Affaires étrangères de son pays. Si l'idée n'est pas suffisamment soutenue, le Comité exécutif de l'UIP l'abandonnera.

D'autres orateurs se sont toutefois prononcés contre le principe même d'une relation institutionnalisée entre l'UIP et les Nations Unies (et rejetaient par conséquent la pertinence de cet argument pour fonder l'UIP sur un traité). Ces orateurs trouvaient que l'UIP devait continuer comme avant et se limiter à aider les parlements à mieux contrôler l'action des gouvernements au sein des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales.

Le groupe a conclu que le débat devait être poursuivi en vue d'arriver, si possible, à une position claire du groupe lors de la prochaine assemblée en octobre. Le président a suggéré d'attendre d'abord la réaction des présidents de parlement lors de leur conférence en juillet et de procéder ensuite à une enquête parmi les membres du groupe pour préparer le débat.

- M. de Donnea a rendu compte des travaux de la Deuxième Commission concernant son rapport et la **résolution sur la coopération Sud-Sud et triangulaire**. Il a demandé instamment d'assurer une représentation forte du groupe dans le comité de rédaction de la commission, pour éviter que les amendements de l'Inde, de la Chine et de l'Iran ne mènent à la suppression de la recommandation selon laquelle les nouveaux pays donateurs devraient également suivre les règles de l'OCDE en matière d'aide au développement. La recommandation a pu être maintenue. A l'issue des travaux du comité de rédaction, M. de Donnea a exprimé sa satisfaction quant au résultat obtenu.
- M. de Donnea a également rendu compte des travaux du **comité sur le Moyen-Orient**. Le président du groupe des Douze Plus s'est félicité du fait que le comité semblait avoir trouvé un nouveau souffle et a estimé que le bon fonctionnement du comité était le meilleur moyen d'éviter qu'à chaque assemblée, il y ait un débat sur l'adoption d'un point d'urgence concernant le conflit israélo-palestinien.

7. Autres activités de la délégation belge

- Avant le départ, le président de la délégation, **M. de Donnea**, a rencontré l'ambassadeur de Thaïlande en Belgique, S.E.M. Pisan Manawapat. L'ambassadeur a informé M. de Donnea sur la situation dans son pays.
- La **délégation belge** a rencontré l'ambassadeur belge à Bangkok, M. Rudi Veestraeten.

L'ambassade a organisé, à l'intention de la délégation, une réunion d'information sur la situation en Thaïlande et dans la région (Laos, Cambodge, Myanmar).

En plus de l'ambassadeur et de M. Michael Wimmer, conseiller d'ambassade, deux experts externes ont participé à cette réunion :

- M. Jean-Noel Wetterwald, représentant régional pour l'Asie du Sud-Est du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
 - M. Thant Myint U, historien et spécialiste de la Birmanie – M. Thant est le petit-fils de l'ancien Secrétaire général de l'ONU U Thant et est lui-même ancien fonctionnaire des Nations Unies et ancien directeur de *International IDEA*.
-